Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

CSG, RETENUE POUR PENSION, BLOCAGE DU POINT D'INDICE LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES EN CHUTE LIBRE !

Valeur du point d'indice : le décrochage par rapport à l'inflation

Le traitement des fonctionnaires est calculé sur la base du point d'indice. C'est la valeur de ce point d'indice qui permet de mesurer le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

Entre janvier 2000 et août 2017, l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE a augmenté de 28,2 %.

Au cours de cette période, les très faibles augmentations du point d'indice ont conduit à un décrochage de celui-ci par rapport à l'inflation.

Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait l'augmenter à hauteur de 16,15 %.

Pour les fonctionnaires, la perte est énorme, comme le montrent les exemples du tableau ci-dessous :

	Traitement brut	Traitement brut avec pouvoir d'achat constant*	Perte **m**ensuelle
Catégorie A Attaché administratif 11ème échelon (IM 669)	**3 134,93 €**	**3 641,22 €**	**506,29 €**
Catégorie B 1er grade 13ème échelon (IM 503)	**2 357,06 €**	**2 737,73 €**	**380,67 €**
Catégorie C 1er grade 11ème échelon (IM 367)	**1 719,76 €**	**1 997,50 €**	**277,74 €**

** Il s'agit du traitement brut théorique que percevrait un fonctionnaire si la valeur du point de janvier 2000 avait suivi l'inflation*

Augmentation de la CSG de 1,7 point : une nouvelle perte pour les fonctionnaires

La CSG va augmenter (de 7,5 % à 9,2 %) le 1er janvier 2018. Une indemnité destinée à compenser cette augmentation est prévue. Mais la mise en œuvre présentée par le ministère de l'Action et des Comptes Publics est inacceptable.

D'une part, elle ne concerne que les agents en fonction au 31 décembre 2017, excluant ainsi ceux qui entreront dans la Fonction publique à compter du 1er janvier 2018, ou encore ceux qui seraient en disponibilité à cette date.

D'autre part, les fonctionnaires qui touchent cette indemnité subiront également une perte de pouvoir d'achat à terme. En effet, alors que le montant de la CSG augmentera au fur et à mesure de la progression de carrière de l'agent, l'indemnité restera gelée et ne compensera que la perte de départ.

Enfin, les agents à temps partiel au moment du calcul de l'indemnité compensatrice seront pénalisés dès leur reprise à temps complet.

Augmentation de la retenue pour pension : un racket supplémentaire des fonctionnaires

Depuis 2011, tous les ans au mois de janvier, le traitement net des fonctionnaires baisse du fait de l'augmentation de la retenue pour pension. Ce sera encore le cas en janvier 2018 (la retenue passera de 10,29 % à 10,56 %), et au moins jusqu'en janvier 2020 où la retenue atteindra 11,10 %.

Carrière, indemnitaire… c'est l'austérité généralisée.

Pour le gouvernement, tous les moyens sont bons pour faire baisser la masse salariale des fonctionnaires dans la continuité de PPCR. C'est la raison pour laquelle il cherche en plus à ralentir le déroulement des carrières et en diminue les ratio promus/promouvables qui permettent de déterminer le nombre d'agents qui accèdent au grade supérieur.

Enfin, le régime indemnitaire (RIFSEEP) complète cet arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat des agents publics. Fondé sur le principe d'une rémunération au mérite, ce régime indemnitaire ne prévoit de réévaluation, au mieux, que tous les quatre ans ou en cas de changement de grade ou de fonctions. C'est donc le blocage du montant des indemnités.

Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat est une nécessité urgente !

C'est la raison pour laquelle FO Fonction publique exige 16 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !

- **Pour combattre l'austérité et la politique que Macron fait subir aux fonctionnaires,**
- **Pour défendre la Fonction publique, nos statuts, les garanties collectives, notre pouvoir d'achat et nos retraites :**

Tous en grève le 10 octobre 2017

PARTICIPEZ MASSIVEMENT

AUX MANIFESTATIONS !

FO la force syndicale